

Un transfert de souveraineté comme solution à la crise de l'euro ?

L'euro a connu des jours meilleurs. Les sommets de crise se succèdent. Plusieurs plans et formules circulent en lien avec le sauvetage de la monnaie unique européenne. À l'issue du sommet du 9 décembre, on parle d'«union fiscale», même s'il serait plus correct de parler d'«union budgétaire».

L'approche franco-allemande reprise lors du sommet prévoit un nouveau traité, en vue de créer une «union fiscale» au sein de l'UE avec des droits d'ingérence forts, des automatismes et des mécanismes de sanction. Les États membres seraient également contraints d'introduire un frein à l'endettement. Au vu de la situation budgétaire catastrophique de nombreux États membres, ces mesures apparaissent urgentes et légitimes. Cependant, elles pourraient entraîner une centralisation supplémentaire de la politique économique et financière, et donc un transfert de souveraineté des États vers Bruxelles.

On ignore dans quelle mesure les États concernés seront prêts à céder une partie de leurs prérogatives. On touche en effet ici à l'essentiel, à la souveraineté nationale en matière financière et budgétaire. Certains pays devront passer par des référendums difficiles.

Sans compter que le renforcement des compétences de l'UE soulève d'autres questions : quels États membres de l'UE participeront ? Les dissensions entre les pays de la zone euro et les autres s'accroîtront-elles encore et l'écart se creusera-t-il entre les deux groupes qui forment cette UE à deux vitesses ? Quelles seraient les conséquences de la centralisation sur la concurrence (fiscale) et la responsabilité individuelle des différentes nations ? Et a-t-on placé suffisamment de jalons pour préserver l'attrait économique de l'UE à long terme ? Autant de questions auxquelles le sommet européen de Bruxelles n'a pas pu apporter de réponses définitives.